



# RAPPORT D'ACTIVITE 2006 ET D'ORIENTATION 2007

*Assemblée Générale  
29 juin 2007*

**Fédération Européenne pour la santé Animale et la Sécurité Sanitaire**  
30, Boulevard Simon Bolivar – 1000 BRUXELLES Belgique  
149, rue de Bercy – 75 595 PARIS Cedex 12

Jamais l'élevage européen n'est parvenu à un niveau de qualité sanitaire aussi élevé que celui atteint aujourd'hui. Ce résultat est le fruit des efforts permanents des éleveurs et de l'engagement des pouvoirs publics. Mais jamais, ce statut n'a été aussi menacé. Les épisodes de Grippe Aviaire et de Fièvre Catarrhale Ovine (F.C.O.) qui ont éprouvé une nouvelle fois le dispositif sanitaire de l'Union en 2006, montrent combien cet acquis est continuellement exposé à des menaces exogènes. Nous dressions déjà ce constat en préambule du rapport de l'année dernière et il est désormais évident qu'avec le réchauffement climatique et la globalisation, l'élevage européen sera de plus en plus confronté à de telles crises.

Cette évolution des menaces renforce encore plus le rôle de sentinelle tenu par l'éleveur ainsi que la place essentielle qu'il occupe au sein de la Chaîne alimentaire. Pour la F.E.S.A.S.S. et ses organisations membres, les éleveurs constituent donc l'un des principaux piliers sur lequel s'appuie et devra encore plus s'appuyer le dispositif de sécurité sanitaire européen. C'est pourquoi la F.E.S.A.S.S. a oeuvré tout au long de l'année à conforter le partenariat entre la communauté des éleveurs, les pouvoirs publics et les vétérinaires praticiens au niveau européen. C'est dans cet esprit qu'elle s'est plus particulièrement investie sur les grands dossiers d'actualité et d'avenir. Elle a ainsi concentré ses actions sur :

- la défense et le renforcement du statut sanitaire européen,
- l'adaptation du cadre réglementaire de l'Union et la définition de nouvelles perspectives,
- le partenariat avec les autres acteurs de la filière et du secteur sanitaire.

Elle a aussi poursuivi ses efforts de développement interne et conduit une réflexion sur les moyens de renforcer son efficacité. Celle-ci sera d'autant plus nécessaire que 2007 va constituer une année exceptionnelle pour l'Europe de la santé animale avec, d'une part, le risque de voir à nouveau exploser la Grippe Aviaire et/ou la Fièvre Catarrhale et d'autre part, l'adoption par la Commission de sa communication sur l'avenir de la Politique de Santé Animale Commune et les débats qui en résulteront.

\*  
\* \*

## Statut sanitaire européen

### **Grippe Aviaire :**

Nécessité d'une vigilance permanente, de moyens de gestion de crise et d'une politique de coopération internationale offensive.

**E**n dépit des efforts réalisés par les éleveurs et par les pouvoirs publics, le cheptel européen a donc été confronté à deux nouvelles épidémies majeures en 2006. Avec 14 Etats membres contaminés ainsi que la Bulgarie et la Roumanie, l'Europe a été largement frappée par la grippe aviaire. Si la pandémie redoutée n'a pas eu lieu, cette maladie a néanmoins tué 12 personnes en Turquie, juste aux portes de l'Union rappelant le danger potentiel. Il convient donc de maintenir une veille active et des moyens conséquents pour être en mesure de réagir efficacement et sans délais. La F.E.S.A.S.S. a relayé les préoccupations de ses membres et demande que la vigilance soit maintenue en 2007. Mais c'est avant tout dans les zones contaminées des pays tiers qu'il convient de soutenir la lutte afin d'éviter la multiplication de réservoirs menaçant toute la planète.

### **Fièvre Catarrhale :**

Adaptation des mesures de lutte à la nature du sérotype 8, nécessité d'un vaccin et clarification des conditions de son utilisation, veiller à une gestion harmonisée des dérogations.

L'Union a dû faire face de nouveau à la Fièvre Catarrhale Ovine. Sans danger pour la santé humaine, mais tout aussi difficile à maîtriser que la Grippe Aviaire, cette maladie a surpris l'Union avec un sérotype qui n'avait pas encore été détecté sur notre continent et surtout en frappant des Etats membres au centre de l'Europe, dans lesquels sa diffusion paraissait improbable.

La complexité de cette maladie et l'ampleur des contraintes imposées aux éleveurs alors que, si le sérotype 8 se propage aussi rapidement que les autres types, il a peu de conséquences sur les ovins et surtout sur les bovins, ont conduit la F.E.S.A.S.S. à être particulièrement mobilisée. C'est ainsi que la Fédération est intervenue à plusieurs reprises pour réclamer une adaptation des mesures à la nature très particulière du sérotype 8 ainsi qu'un accompagnement financier des éleveurs des zones réglementées.

Si la réglementation communautaire prévoit des dérogations afin de permettre l'expédition d'animaux sains depuis les zones réglementées, certains Etats membres ont adopté une attitude très restrictive, créant *de facto* des distorsions de concurrence. La F.E.S.A.S.S. demande donc à la Commission d'adopter une réglementation imposant aux Etats membres une gestion identique de ces dérogations.

Indemnisation des éleveurs bloqués en dehors de la règle des minimis

Au plan financier, il n'est pas concevable d'imposer des contraintes très strictes sur une longue période sans prévoir des mesures d'accompagnement. De surcroît, il n'est pas logique,

compte tenu de l'ampleur des pertes imposées par les mesures de restrictions, d'inclure les indemnités versées à cette occasion dans les montants retenus pour l'application de la règle des minimis. La F.E.S.A.S.S. interviendra donc à ce sujet auprès des autorités communautaires pour les sensibiliser à cette problématique qui ne se limite pas à la F.C.O..

Définir une stratégie de long terme et simplifier les mesures de gestion

Enfin, une stratégie à plus long terme devrait être définie au niveau européen en concertation avec l'O.I.E., alors que la maladie semble devoir s'installer durablement sur notre continent. Dans ce cadre, différents éléments de la réglementation en vigueur ainsi que les conditions d'utilisation d'outils potentiels de maîtrise (vaccins, insecticides) devraient être clarifiés. Il en va ainsi, par exemple, des conditions de levée des périmètres interdits sur lesquelles la réglementation européenne est actuellement muette. C'est pourquoi, en synergie avec le C.O.P.A. et l'U.E.C.B.V., la F.E.S.A.S.S. souhaite conduire en 2007, une réflexion sur la gestion future de cette maladie, notamment à la lumière du rapport de l'E.F.S.A., et élaborer des propositions concrètes.

Pour la F.E.S.A.S.S., il s'agit avant tout de maîtriser avec rigueur la maladie tout en veillant à ne pas imposer des contraintes inutiles aux éleveurs et aux acteurs économiques de la filière.

### **Les autres épizooties :**

Adoption d'une position commune à la Chaîne alimentaire à propos de la vaccination et de ses conséquences au plan commercial.

D'une façon générale, les maladies épizootiques constituent une préoccupation permanente de la F.E.S.A.S.S., qu'elles soient présentes sur le territoire européen, comme la Peste Porcine Classique (P.P.C.), ou aux portes de l'Union, comme la Fièvre Aphteuse et la Peste Porcine Africaine. Leur éradication passe par une lutte rigoureuse et exigeante. Au cours de ces dernières années, la FESASS a participé à un groupe de travail piloté par le COPA sur les problèmes économiques découlant de la lutte contre les épizooties et plus particulièrement en cas de recours à la vaccination d'urgence lors d'une crise grave. Le projet de position commune à l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire élaboré dans ce cadre est désormais finalisé. Il souligne plus particulièrement la nécessité de pouvoir commercialiser les produits issus d'animaux sains vaccinés et insiste sur la nécessité d'une acceptation préalable et générale de cet outil.

### **P.P.C. :**

Une priorité et des actions conduites avec rigueur.

La lutte contre la P.P.C. est une priorité de l'Union soutenue par la F.E.S.A.S.S. Sa présence dans la faune sauvage de plusieurs Etats membres est préoccupante et complique considérablement l'éradication. C'est pourquoi la F.E.S.A.S.S. encourage à la plus grande rigueur, les Etats membres et les éleveurs concernés par les programmes en cours. Elle demande que le programme de

vaccination conduit en Roumanie et en Bulgarie fasse l'objet d'informations publiques régulières sur son état d'avancement.

### **Les E.S.S.T. :**

Poursuivre les adaptations du dispositif dans l'esprit de la feuille de route, Economiser les moyens pour conduire des actions de prévention

La Fédération avait salué avec un très grand intérêt l'adoption par la Commission de sa feuille de route concernant les E.S.S.T. et plus particulièrement les propositions d'adaptation des mesures de police sanitaire à la réalité épidémiologique de ces maladies. Elle a suivi les travaux du Parlement et du Conseil dans ce domaine qui ont montré que des évolutions en ce sens sont désormais possibles. La F.E.S.A.S.S. souhaite donc que la mise en œuvre de ces adaptations puisse être effectuées rapidement afin d'accroître l'efficacité du dispositif en terme de maîtrise des risques et des coûts. C'est dans cet esprit qu'elle a activement soutenu le projet de modification du règlement 999/2001 en matière de police sanitaire de la tremblante.

Des économies budgétaires conséquentes pourront ainsi être réalisées qui devraient être conservées pour financer des actions de prévention.

En 2007, la F.E.S.A.S.S. suivra avec la plus grande attention l'évolution de ce dossier.

### **Tuberculose et Brucellose :**

Il faut une véritable mobilisation pour en finir avec ces maladies. La F.E.S.A.S.S. est prête à s'engager sur ce dossier. Il faudrait aussi une évaluation de l'E.F.S.A.

Face à la situation de la tuberculose et de la brucellose au sein de certains Etats membres, la F.E.S.A.S.S. souhaite une action déterminée des pouvoirs publics, des éleveurs et de tous les intervenants concernés afin de progresser rapidement et obtenir que le territoire européen soit reconnu officiellement indemne de ces maladies. Il s'agit en effet de zoonoses importantes qui exigent la mobilisation de tous. La persistance de leur présence au sein du cheptel européen constitue une menace permanente, y compris pour la Santé Publique, qui ne peut pas être négligée. La F.E.S.A.S.S. est prête à s'engager auprès des éleveurs des Etats membres concernés afin de les soutenir dans le combat mené par exemple contre la tuberculose. L'expérience de ses membres, notamment dans l'organisation de la lutte et dans la sensibilisation des éleveurs, pourrait constituer un atout pour un travail partenarial. Elle formulera des propositions en ce sens.

De plus afin d'avoir une stratégie globale pour en finir avec ces deux maladies, il serait utile de disposer d'une évaluation scientifique réalisée par l'E.F.S.A.. Il s'agirait de déterminer les axes prioritaires ainsi que les étapes à suivre compte tenu des réalités épidémiologiques, de la typologie des élevages concernés dans chaque Etat Membre, des méthodes de travail, des habitudes commerciales et de l'importance de la faune sauvage.

Par ailleurs, la F.E.S.A.S.S. estime que les protocoles de gestion des cas atypiques de brucellose et de tuberculose devraient être fixés au niveau européen afin de garantir un traitement identique de ce problème à travers toute l'Union. Elle interviendra en ce sens auprès des autorités communautaires en 2007 et formulera, si nécessaire, des propositions concrètes.

### **L'IBR :**

Obtenir une révision de la définition du cheptel indemne adaptée aux besoins des éleveurs

La réflexion commune engagée par les membres de la FESASS sur l'IBR, n'a pu être approfondie en 2006. Elle constitue pourtant une nécessité compte tenu de la généralisation de la lutte contre cette maladie dans plusieurs Etats Membres. L'objectif est d'obtenir une définition plus pragmatique du statut de cheptel indemne dans la réglementation communautaire afin de mieux répondre aux attentes et besoins des éleveurs. En 2007, la F.E.S.A.S.S. fera le point avec la Commission et l'E.F.S.A. des éléments et données scientifiques nécessaires pour obtenir cette adaptation de la réglementation communautaire.

## **Adaptation du cadre réglementaire de l'Union et définition de nouvelles perspectives**

**L**e cadre réglementaire de l'Union européenne a peu évolué en 2006. Les principaux faits marquants sont certainement l'entrée en vigueur des textes d'application du « Paquet Hygiène », la publication du rapport d'évaluation de la Politique de Santé Animale Commune et les débats qui ont suivi, et enfin la mobilisation de la Commission sur le bien être animal. L'adoption des lignes directrices concernant les aides d'Etats ne revêt pas la même dimension mais elle aura des conséquences non négligeables sur le financement public de la santé animale. Dans tous ces domaines, la F.E.S.A.S.S. aura matière à s'impliquer en 2007.

### **Le Paquet hygiène :**

Apporter une contribution à la réflexion sur les difficultés de mise en œuvre et participer éventuellement à la rédaction de guides de bonnes pratiques.

La mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2006 des textes d'application du Paquet Hygiène, et notamment de son volet consacré à l'information de la chaîne alimentaire, s'inscrit dans la logique de responsabilisation de tous les intervenants initiée par la « Loi alimentaire ». Cette approche implique un véritable accompagnement des éleveurs et le développement d'outils collectifs de communication et de conseil pour leur permettre de répondre aux nouvelles exigences communautaires.

La F.E.S.A.S.S. s'est élevée contre les contraintes inutiles, voire contre productives, imposées aux éleveurs dans le cadre de l'information de la chaîne alimentaire. Elle va devoir poursuivre son action dans ce domaine afin d'obtenir que les dérogations consenties pour une période transitoire par la Commission soient

transformées en dérogations permanentes. Il en va ainsi, par exemple, de la dérogation obtenue pour les ruminants quant à l'obligation de transmission des informations sanitaires à l'abattoir 24 heures à l'avance. A cet effet, la F.E.S.A.S.S. participera activement aux travaux et consultations conduits par la Commission dans le cadre de la préparation de son rapport relatif à la mise en œuvre du « Paquet hygiène » et dont la publication est prévue pour mai 2009. A cette occasion, la F.E.S.A.S.S. réaffirmera son opposition à ce que la méthode H.A.C.C.P. soit appliquée à l'élevage contrairement à ce que demande le secteur de l'industrie alimentaire. En effet, cette méthode est inadaptée aux pratiques et à la nature des risques du secteur de l'élevage.

En ce qui concerne l'élaboration de guides de bonnes pratiques européens prévue également par cette réglementation, la F.E.S.A.S.S. souligne que ses membres participent déjà dans plusieurs Etats Membres à la rédaction du volet sanitaire de guides nationaux. Forte de cette expérience, elle est prête à apporter une contribution à la rédaction de guides européens. Elle formulera une proposition en ce sens auprès des organisations concernées.

### **L'avenir de la P.S.A.C. :**

- Orienter la Politique de l'Union en priorité vers la prévention,
- Maintenir l'engagement financier de l'Union et des Etats membres,
- Garder de la flexibilité dans la mise en œuvre.

La réflexion de long terme engagée par la Commission sur l'avenir de la Politique de Santé Animale Commune (PSAC) et sur les modalités de son financement constitue certainement le dossier sur lequel la F.E.S.A.S.S. s'est le plus investie en 2006 et sur lequel elle consacrera encore le plus de moyens en 2007. Il s'agit en effet, de concevoir et de construire la politique de santé animale de l'Union pour la prochaine décennie.

La FESASS a donc été particulièrement mobilisée et active tout au long de l'année 2006. Elle a participé au travail d'évaluation de la P.S.A.C. en étant auditée et en étant associée à différents ateliers spécifiques. Elle a adressé des contributions écrites en soulignant notamment l'importance de la prévention et de la maîtrise collective des risques sanitaires. Au plan financier, elle a expliqué et démontré la nécessité du maintien du Fonds Vétérinaire Européen. Ses différentes interventions et l'intensité de cette mobilisation associées à la qualité d'écoute du Consortium chargé de l'évaluation, ont permis la prise en compte de la majeure partie de nos remarques et propositions, à l'exception notoire d'éléments concernant le financement.

Ensuite, notre Fédération a participé avec une large délégation à la conférence du 7 novembre 2006 consacrée à la présentation du rapport d'évaluation. Au cours de cette conférence, et pour la première fois de son histoire, la F.E.S.A.S.S est intervenue à la

demande de la Commission en tribune sur la maîtrise des risques et les mesures de bio sécurité.

Pour la F.E.S.A.S.S., la reprise par les évaluateurs, par la Commission, mais aussi par ses différents partenaires de la chaîne alimentaire, de l'idée « qu'il vaut mieux prévenir que guérir » est une grande satisfaction.

En 2007, la Commission va rédiger sa communication sur l'avenir de la P.S.A.C. puis elle la transmettra au Conseil des ministres et au Parlement européen. Notre Fédération va donc devoir poursuivre dans un premier temps son action auprès de la Commission puis se tourner vers le Conseil et le Parlement afin de promouvoir notre analyse et nos priorités.

Compte tenu de l'importance du volet financier de la réforme envisagée, la F.E.S.A.S.S. prévoit de conduire une réflexion avec ses membres et ses partenaires une fois les propositions de la Commission connues. Un séminaire pourrait être organisé à cet effet avant la fin de l'année 2007.

#### **Aides d'Etat :**

Clarifier les exigences des lignes directrices et veiller à leur cohérence avec la réforme de la P.S.A.C.

En 2006, la Direction Générale Agriculture (DG AGRI) a mené une réflexion sur les aides d'Etat visant l'adoption de nouvelles règles plus strictes afin d'éviter la concurrence entre les Etats membres. Cette réflexion comportait un volet consacré au financement des mesures de lutte contre les maladies animales. La F.E.S.A.S.S. a étudié ce projet et fait part de ses commentaires à la Commission en regrettant que cette démarche soit conduite indépendamment de la réflexion menée à la DG SANCO sur l'avenir et le financement de la P.S.A.C.. Nonobstant, le nouveau règlement a été adopté ainsi que de nouvelles lignes directrices. Ce nouveau cadre juridique est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2007 et s'impose à l'ensemble des autorités publiques susceptibles d'intervenir dans le financement de l'action sanitaire agricole. La FESASS va donc interroger ses membres pour faire le point sur les difficultés posées par l'application de ces textes, notamment à propos de l'interprétation de certaines notions sanitaires. Elle veillera ensuite à ce que ces dispositions n'interfèrent pas avec celles qui seront adoptées par la DG SANCO.

Les perspectives en matière d'évolution de la PSAC doivent avant tout être guidées par des préoccupations d'ordre sanitaire et de satisfaction des consommateurs et non pas être le fruit des contraintes financières de la Commission et des Etats membres. Par conséquent, il sera impératif de défendre avec une grande fermeté les principes et outils essentiels qui ont permis de garantir l'efficacité de la P.S.A.C. au cours des années passées.



Parmi ces principes, la FESASS attachera une importance absolue au maintien de la juste et rapide indemnisation des éleveurs par les autorités européennes et nationales en cas d'abattage de leurs animaux décidé par l'Administration. Parmi les outils, il en ira de même pour le Fonds Vétérinaire Européen, dont l'efficacité a été exemplaire au cours des différentes crises de la dernière décennie.

### **Bien être animal :**

Un dossier prioritaire qui doit être étayé par des évaluations scientifiques sérieuses et indépendantes

En 2006, la Commission a poursuivi ses actions en faveur du bien être animal avec la réflexion engagée sur la mise en œuvre de son plan quinquennal. Ce plan vise notamment l'instauration d'un dispositif d'étiquetage des produits issus d'exploitations respectant des exigences renforcées en matière de bien être. La F.E.S.A.S.S. a suivi avec intérêt les discussions en cours et participé activement à la conférence organisée par la présidence autrichienne sur ces questions. Elle a rappelé en particulier qu'il n'est pas dans l'intérêt des éleveurs d'avoir des animaux maltraités mais qu'en revanche, il convient de prendre en compte les contraintes techniques et économiques qui s'imposent à l'élevage.

En 2007, les débats vont se poursuivre, notamment sous l'impulsion de la Présidence allemande. Pour la F.E.S.A.S.S. si le bien être animal constitue un facteur pouvant intervenir sur l'état sanitaire des animaux, il ne doit pas pour autant faire partie intégrante de leur statut sanitaire. Son appréciation doit en outre, être fondée sur des critères objectifs.

La F.E.S.A.S.S. est prête à s'investir plus avant sur ce dossier, à collaborer à la définition de critères scientifiques, pratiques et objectifs permettant de conduire une politique raisonnable et efficace dans ce domaine. Elle est prête également à collaborer avec les organisations de bien être animal afin d'essayer d'apporter des réponses ou des éléments de réponses aux problématiques posées. A cet effet, elle nouera des relations avec les organisations européennes de protection des animaux les plus sérieuses.

Au plan international, la F.E.S.A.S.S. continuera de suivre les travaux que l'OIE conduit dans ce domaine. Il est en effet essentiel que toutes nouvelles dispositions appliquées dans l'Union puissent être également imposées aux élevages exportateurs des pays tiers. Il s'agit bien d'offrir une qualité homogène aux consommateurs européens et d'éviter des distorsions de concurrence au plan mondial.

## Un partenariat constructif entre les acteurs de la Chaîne alimentaire

### **Partenariat avec le C.O.P.A., l'U.E.C.B.V., l'I.F.A.H. et la F.V.E. :**

Une coopération utile, efficace, et à renforcer, notamment autour du médicament vétérinaire.

La F.E.S.A.S.S. a poursuivi en 2006 le travail en partenariat avec les autres organisations de la chaîne alimentaire. C'est avec le C.O.P.A. que celui-ci a été le plus important. Notre fédération a été associée aux travaux du Groupe de travail « questions vétérinaires » de cet organisme et inversement nous avons invité son représentant aux travaux de notre conseil d'administration. La collaboration a notamment porté tout au long de l'année sur l'important dossier de l'évaluation de la P.S.A.C. mais aussi sur la F.C.O. Ces deux sujets ont été suivis également en synergie avec l'U.E.C.B.V. Cette démarche a certainement permis une meilleure prise en compte de nos remarques et propositions au niveau communautaire.

Par ailleurs, la F.E.S.A.S.S. a participé en 2006 aux travaux de l'EPRUMA, plateforme qui rassemble l'I.F.A.H., le C.O.P.A. et la F.V.E., pour une bonne utilisation du médicament vétérinaire. La F.E.S.A.S.S. devrait se prononcer en 2007 sur son adhésion à cette plateforme très intéressante. En effet, le médicament est un élément indispensable de toute politique sanitaire et l'instauration au niveau européen d'un travail de fond entre fabricants, prescripteurs et utilisateurs ne peut qu'être bénéfique à l'ensemble de la chaîne alimentaire.

### **L'O.I.E. :**

Un partenaire institutionnel à privilégier et aux travaux essentiels.

Au plan international, notre Fédération a été particulièrement présente auprès de l'OIE. Elle a ainsi suivi la session générale propice à de nombreux échanges avec les Chefs de Services présents mais aussi très instructive au niveau de ses travaux. Elle a aussi participé activement à la session de la commission régionale pour l'Europe de cette organisation. Dans ce cadre, le Président TERRAND a présenté la démarche conduite sur le terrain par nos organisations membres et insisté sur le rôle fondamental de l'éleveur et de ses organisations dans la mise en œuvre de toute politique sanitaire.

En 2007, nous poursuivons ce travail avec l'OIE, d'autant plus que cette organisation souhaite s'investir davantage sur la problématique du financement de la santé animale dans le monde en partenariat avec la Banque Mondiale.

## Développement interne et renforcement des capacités réactives

### **Elargissement de la Fédération :**

- Adhésion de l'Espagne en tant que nouveau membre observateur,
- Poursuite des contacts avec les organisations portugaises et autrichiennes,

**E**n 2006 la FESASS a poursuivi ses efforts en matière de développement interne, notamment en intensifiant ses contacts avec les organisations professionnelles espagnoles et autrichiennes.

La problématique pour les organisations espagnoles tient à l'absence d'une fédération nationale des Associations Espagnoles de Défense Sanitaire (A.D.S.). Toutefois après diverses rencontres avec la Fédération Andalouse des A.D.S. qui est la fédération régionale la plus importante, celle-ci a décidé de participer aux travaux de notre Fédération en tant que membre observateur.

Cette adhésion marque une évolution sensible de notre organisation qui s'ouvre ainsi aux éleveurs de la Péninsule ibérique. Elle nous a conduit à définir plus précisément les règles d'une telle adhésion, ouvrant ainsi la voie à d'autres organisations dans d'autres Etats membres. La F.E.S.A.S.S. a accordé deux années à cette organisation pour obtenir une représentativité nationale afin qu'elle puisse alors siéger en tant que membre à part entière. Dans cette perspective, notre Fédération lui apportera tout le soutien nécessaire.

En 2007, notre action en matière d'élargissement devra se poursuivre. L'Autriche et le Portugal demeurent prioritaires dans la mesure où des partenaires potentiels y sont clairement identifiés. Mais la question est posée aussi pour les autres Etats membres.

- Création du poste de Secrétaire Général.

Notre Fédération a aussi conduit une réflexion essentielle sur son mode de fonctionnement et sur les moyens nécessaires à mettre en œuvre pour être en mesure de répondre aux attentes de ses interlocuteurs européens et internationaux ainsi qu'aux attentes de ses membres. Un débat interne a été organisé. Il a été décidé d'épauler l'action du Président par la nomination d'un Secrétaire Général. Celui-ci est intervenu à plusieurs reprises depuis sa nomination, soit en binôme avec le président, soit individuellement, permettant ainsi d'accroître la présence de la F.E.S.A.S.S. dans les instances communautaires et lors de réunions avec nos partenaires.

Le renforcement de l'encadrement administratif est maintenant nécessaire pour permettre une veille, une animation, une coordination et une communication plus offensive sur l'ensemble des dossiers de la Fédération. C'est dans cet esprit et dans le souci du respect des exigences du droit belge que la

comptabilité de la Fédération est désormais transférée au siège de l'A.R.S.I.A. C'est aussi dans ce cadre que la F.E.S.A.S.S. a conduit un important travail de refonte de ses statuts.

\*

\* \*

**L**es enjeux de 2007 sont donc nombreux et soumis à de multiples aléas. Leurs prolongements bien au-delà de cette première décennie du 21<sup>ème</sup> siècle, imposent une mobilisation de tous les acteurs de la santé animale et en premier lieu de la communauté des éleveurs. La F.E.S.A.S.S., forte de son expérience et de celle de ses membres, pourra apporter une contribution efficace à la construction de la santé animale de demain. Il s'agit d'un véritable « bien public » commun à l'humanité.

## **Calendrier des déplacements, réunions et principales rencontres du Président et des autres représentants de la FESASS en 2006**

- 13 janvier 2006 : Entretiens à Bruxelles avec différents fonctionnaires européens sur :  
- l'application du Paquet hygiène,  
- l'évaluation de la P.S.A.C.,  
- le projet de plan d'action de la Commission pour le bien être;
- 7 février 2006 : Participation au groupe de travail « questions vétérinaires » du C.O.P.A. à Bruxelles ;  
Réunion tripartite à Bruxelles entre la F.E.S.A.S.S., le C.O.P.A. et l'U.E.C.B.V. préparatoire aux auditions pour l'évaluation de la P.S.A.C. ;
- 10 février 2006 Groupe de travail de la F.E.S.A.S.S. sur l'évaluation de la P.S.A.C. (réponse au questionnaire) à Bruxelles ;
- 9 mars 2006 Conseil d'Administration de la FESASS à Bruxelles;  
Audition de la F.E.S.A.S.S. pour l'évaluation de la P.S.A.C. ;
- 14 mars 2006 : Rencontre avec J.L. HUNAULT de l'IFAH Europe à Paris (sur l'EPRUMA) ;
- 16 mars 2006 : Participation à la réunion de préparation et à l'audition de l'U.E.C.B.V. pour l'évaluation de la P.S.A.C. à Bruxelles ;
- 17 mars 2006 : Participation au groupe de travail du Groupe Consultatif de la Chaîne Alimentaire, à Bruxelles, sur les réflexions des évaluateurs de la P.S.A.C. en matière de Cost Sharing;
- 24 mars 2006 : Participation à la réunion de préparation et à l'audition du C.O.P.A. pour l'évaluation de la P.S.A.C. à Bruxelles ;
- 29 mars 2006 : Rencontre à l'O.I.E. à Paris pour préparer la réunion de la commission régionale pour l'Europe et l'intervention de la F.E.S.A.S.S. ;
- 30 mars 2006 : Participation à la Conférence de l'Union européenne à Bruxelles sur le bien être animal (plan d'action de la Commission) ;
- 18 mai 2006 : Entretiens à Bruxelles avec les évaluateurs de la P.S.A.C. et différents fonctionnaires européens notamment sur le projet de rapport d'évaluation ;

- 19 mai 2006 : Participation à la réunion du Groupe Consultatif de la Chaîne Alimentaire et de la Santé Animale et Végétale ;
- 22 au 26 mai 2006 : Participation à la semaine de l'OIE à Paris, rencontre avec de nombreux CVO du monde entier et des membres des Institutions internationales (Commission européenne, OIE, FAO, OMS) ;
- 20 septembre 2006 : Entretiens à Bruxelles avec des fonctionnaires européens sur la Présidence finlandaise et sur la préparation de la conférence du 7 novembre 2006 ;
- 21 septembre 2006 : Rendez-vous à Bruxelles avec J. DAUL, Président de la Commission de l'Agriculture du Parlement Européen ;  
Assemblée Générale de la FESASS à Bruxelles ;
- 22 septembre 2006 : Conseil d'Administration de la F.E.S.A.S.S. et séminaire interne sur l'avenir de la P.S.A.C. à Bruxelles ;
- 26 et 27 septembre 2006 : Participation et intervention à la session de la commission régionale pour l'Europe de l'O.I.E. à Lyon ;
- 23 octobre 2006 : Rencontre à Paris avec représentants de la Fédération Andalouse des A.D.S. ;
- 6 novembre 2006 : Groupe de travail interne de la F.E.S.A.S.S. ;  
Réunion et dîner à Bruxelles avec une délégation de représentants de la Fédération Andalouse des A.D.S. ;
- 7 novembre 2006 : Participation et intervention à la Conférence de l'Union européenne sur l'avenir de la P.S.A.C. ;
- 14 novembre 2006 : Participation à la réunion de l'EPRUMA, à Bruxelles, sur la bonne utilisation du médicament vétérinaire ;
- 21 novembre 2006 : Rendez-vous à Paris avec B. VALLAT, Directeur Général de l'O.I.E. sur la Fièvre Catarrhale ;
- 15 décembre 2006 : Participation à la réunion C.O.P.A. – U.E.C.B.V. sur la Fièvre Catarrhale  
Conseil d'Administration de la FESASS à Bruxelles.